

## EDITO

Un an ! Cela fait maintenant un peu plus d'un an que Saint-Fargeau-Ponthierry vit au rythme de la gestion de la nouvelle municipalité.

En un an, de nouvelles pratiques se sont installées, des choix ont été faits, un nouvel état d'esprit a vu le jour.

Un an, c'est le temps suffisant pour poser un premier bilan.

Le premier budget, les actes marquants, les propos, les méthodes, les décisions qui impactent le quotidien des Féréopontains.

RPA vous propose ce mois-ci le fruit de son travail de décryptage.

Un travail à l'écoute des habitants.

### Informations, décryptages, mobilisations, propositions...

RPA c'est aussi des débats autour de sujets de société. La soirée débat TAFTA-Gaz de schiste de février a reçu un bel accueil.

En fin d'année, nous vous proposerons une manifestation en lien avec la conférence climat de décembre 2015 qui se tiendra à Paris.

Pour agir ensemble !

Ce numéro de RPA infos est le vôtre. N'hésitez pas à le relayer, à le commenter, à nous questionner. Nous restons à votre écoute.

Bonne lecture et bonnes vacances.

*Le Bureau de Rassembler Pour l'Avenir.*

## RPA informe...

## Premier budget : premier chaos !

### Rigueur ou austérité ?

Au Conseil Municipal du 15 avril était présenté le premier budget préparé entièrement par la nouvelle municipalité et donc le premier acte politique fort.

### Qu'en ressort-il d'un point de vue général ?

La rigueur ne s'applique pas à tous les Féréopontains de la même façon, en témoignent ces quelques exemples qui auront un impact sur notre quotidien :

- **Au niveau fiscal, les recettes liées aux taxes foncières et d'habitation progressent de 3,2% !** Elles bénéficient à la fois de l'accroissement des bases fiscales décidées par l'état mais aussi de la diminution de l'abattement passant de 20% à 15% (votée par la nouvelle majorité) dont bénéficiaient depuis près de 40 ans les familles Féréopontaines !  
Ce qui conduira à plus de pression fiscale pour tous.
- **Au niveau des associations, le montant des subventions est diminué de 23%** comparé à ce qui a été versé aux associations l'an dernier !  
Cela représente 70 174 € de moins !  
Certaines associations pourraient être mises en difficultés. Leur existence risque d'être compromise.
- **Au niveau du personnel, l'aide à l'emploi (apprentissage, insertion, CAE) n'a quasiment plus cours à Saint-Fargeau-Ponthierry**, puisque la ligne budgétaire passe de 71 000€ au Budget Primitif 2014 à 5020€ au Budget Primitif 2015. Cette aide est pourtant un tremplin vers l'emploi basé sur des valeurs sociales et solidaires.
- **A l'inverse, les indemnités des élus voient leur montant évoluer de 10 000€ d'un budget à l'autre, soit +7,7% de hausse** (140 500 € au BP 2015).

### Un budget en déséquilibre : du jamais vu depuis 30 ans !

**1 / L'équilibre budgétaire est la clé de voûte** de l'édifice avec lequel il est impossible de transiger.

Il s'agit de s'assurer que la collectivité dispose des ressources propres suffisantes pour couvrir ses dépenses.

Or le budget qui a été présenté le 15 avril et voté par l'actuelle équipe présentait **un déséquilibre de 480 025,22 euros !**

L'opposition l'a signalé lors de ce conseil. La nouvelle municipalité a été dans l'incapacité de produire des documents respectant les obligations légales. **Conséquence : une délibération modificative dès le 11 mai. Du jamais vu !**

### Comment va réagir la Préfecture face à cette légèreté politique ?

**2 / Le vote de la délibération sur les subventions aux associations** ne correspond pas au montant inscrit au budget :

- La ligne budgétaire a été votée pour 227 018 € (délibération Budget n° 21).
- Le montant total des subventions voté est de 228 268 € (Délibération Subventions aux associations n°26).

Donc un écart de 1250 euros ! Quel document doit-on prendre en considération pour la véracité des chiffres ?

### Un budget 2015 mal préparé où l'austérité prévaut sur les valeurs de solidarité !

**Pour nous contacter**

Association « *Rassembler Pour l'Avenir* »  
24 rue François Jacob,  
77310 St-Fargeau-Ponthierry

Site internet : <http://rassembler-avenir-stfp.fr/>  
Courriel : [rassembler.avenir.stfp@gmail.com](mailto:rassembler.avenir.stfp@gmail.com)  
Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/rassembleravenirstfp>

## PROXIBUS : L'avenir du transport à la demande toujours en question ?



### Les usagers ont enfin été entendus... mais restent vigilants !

Après cinq mois de mobilisation et des discours officiels qui n'ont cessé de changer, les usagers du Transport à la Demande (TAD) ont pu se faire entendre.

Une délégation de 7 habitants a été reçue le 19 mai 2015 par M Lemesle, président de la Communauté de Communes.

La pétition signée par près de 700 personnes lui a été remise.

**Cette délégation a pu exprimer la détermination des usagers** à voir maintenu le TAD Proxibus.

Ce fut l'occasion d'exprimer le refus d'une confusion volontaire et récurrente entre l'offre de transport des lignes régulières (1 Gare-Pringy et 11-Gare- Zac de l'Europe) et celle du service de TAD, totalement spécifique. Les témoignages ont démontré son utilité. (voir ci-contre)

### Le TAD maintenu jusqu'au 31 décembre 2015, mais...

Pour le Président de la Communauté de Communes, **ce maintien dépend** :

- du renouvellement pour 3 ans de la délégation de service public : demande qui passera devant la commission du STIF (Syndicat des transports d'Ile de France) début juin.
- du choix parmi les propositions reçues suite à l'appel d'offre lancé sur le marché du transport.

Ainsi, il affirme être en mesure de faire une annonce officielle du choix de la société de transport avant fin juin. La poursuite du TAD jusqu'au 31 décembre 2015 serait alors concrétisée.

**Toutefois, à l'heure où nous écrivons ces lignes (31 mai)  
rien n'est acquis pour 2016 !**

L'Agglomération Melun Val de Seine, dans laquelle doit entrer notre commune à partir du 1er janvier 2016, n'a pas la compétence du Transport à la Demande. La décision de maintenir ce service et de le financer à partir du 1er janvier 2016 relève donc du choix de la commune.

**De nombreux habitants sont maintenant informés.  
Ils seront vigilants aux décisions qui seront prises.**

### Témoignages d'usagers

« **Mon entourage m'aide** mais c'est une tranquillité d'esprit que je puisse prendre Proxibus sans embêter quelqu'un, pour aller chez le docteur. Moralement c'est important ».

« **Je marche difficilement** mais je fais mes courses, grâce à Proxibus, trois fois par semaine à LIDL, à Simply et au marché. Je ne peux pas porter des charges lourdes ni rester debout très longtemps [...] ».

« **Incité à prendre la ligne régulière**, plutôt que Proxibus, je suis parti d'Auxonnettes à 9h pour aller Place Leclerc. Avec les 2 changements à la gare à l'aller comme au retour, je suis rentré à 12h30. Ce n'est pas adapté. C'est trop long, trop fatigant ».

### Ne pas confondre lignes régulières et transport à la demande !

L'hypothèse sous-jacente du remplacement de « Proxibus », grâce à l'amélioration des lignes régulières ne prend absolument pas en compte les besoins d'accompagnement des usagers actuels a fortiori ceux les plus fragiles qui apprécient actuellement la souplesse des horaires et les arrêts de proximité supplémentaires.

### Coût du TAD

- 137 000 € pour la Communauté de Communes
- 72 000 € pour le Conseil Départemental
- 16 000 € pour le STIF

### 5 mois de discours à géométrie variable !

Les déclarations changeantes des élus municipaux et communautaires ont fait naître de nombreuses inquiétudes sur l'avenir du TAD.

**Janvier 2015** : Journal « Seine-Ecole Infos » : « **Le transport à la demande prolongé [...] jusqu'au 30 juin 2015** »

**2 février** : au Conseil Municipal « **c'est à l'étude** » dit le maire Jérôme Guyard

**10 février** : au Conseil de la Communauté de Communes « **ce service s'arrête le 30 juin** »

**2 mars** : au Conseil Municipal « **ce service sera redimensionné sans faire de doublon avec les lignes régulières** » répond le maire.

**A la veille des élections départementales, les promesses pleuvent...**

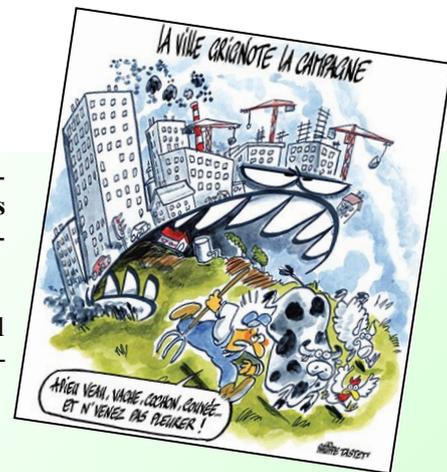
**19 mars** : lettre ouverte du président de la Communauté de Communes : « **Notre objectif est de maintenir un service adapté [...]** »

**26 mars** : deux tracts successifs des candidats J. Guyard et V. Veau :

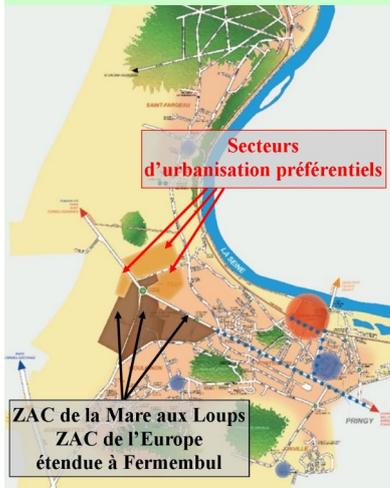
« **La municipalité travaille au développement des lignes les plus adaptées aux demandes des Féréopontains** ».

« **Ce service sera repris par notre commune au 1er janvier 2016.** ».

## Plan Local d'Urbanisme : vers une urbanisation galopante !



PADD débattu en Conseil Municipal le 15 avril 2015



Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) définit les orientations générales d'aménagement de notre territoire pour les 10 prochaines années.

Ce sera le principal document du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) que la municipalité de Saint-Fargeau-Ponthierry souhaite réviser entièrement. Ce PADD a été débattu en Conseil Municipal dès le 2 février 2015.

### Problème de légalité

Le volume d'urbanisation proposé par la municipalité (plaine d'Auxonnettes et de Tilly) n'était pas légal, car en contradiction avec la charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais et le Schéma Directeur de la Région d'Ile-de-France qui limitent la consommation des espaces agricoles, naturels et boisés. Les services de l'État ont donc exigé des modifications.

Une deuxième présentation a donc eu lieu lors du Conseil Municipal du 15 avril 2015.

La plaine d'Auxonnettes a disparu du projet. La plaine de Tilly est, elle, promise à une urbanisation « préférentielle », là où restaient encore des espaces naturels.

Les habitants de Tilly, mis devant le fait accompli, ont manifesté leur mécontentement lors des réunions du PADD et du Conseil de quartier, programmées à la même date, le 19 mai !

### Asphyxie !

Par sa volonté d'urbaniser totalement l'entrée de ville (RD607 au niveau de Tilly, plaine de Tilly, emplacement de Fermembul) la municipalité cassera délibérément le caractère « rural » de notre territoire (équilibre et alternance entre les espaces ruraux et urbains).

En espérant que ces orientations soient actées dans le futur PLU, le maire utilise le journal municipal (n°5 p.5) pour maquiller son projet d'extension de la zone d'activités commerciales avec un discours pseudo-écologique et un schéma cachant cette urbanisation. (Le secteur d'urbanisation préférentiel de Tilly a étrangement disparu !)

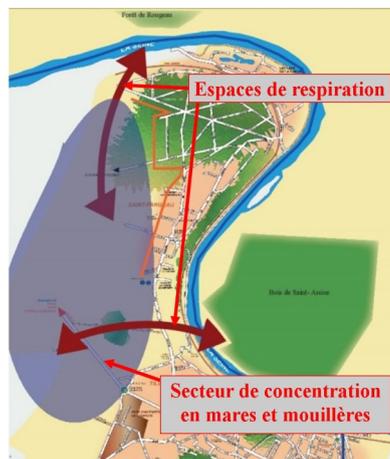


Schéma du PADD présenté dans le journal municipal n°5 mai 2015 (p.5)

En un an, l'engagement de Jérôme Guyard de « maîtriser l'urbanisme de la ville » a laissé la place, à un travestissement écologique et à une urbanisation galopante.

## EN BREF !

### Mariages :

#### Du jamais vu sur la commune !

C'est une dizaine de mariages qui ont été célébrés en un an par les élus de l'opposition à la demande des habitants.

**Mais pour le nouveau maire, il semble que ce soit trop !**

Inquiet de la forte demande des Féréopontains désireux de faire appel à ces sept élus pour les marier, **il a décidé de restreindre ces célébrations à une seule par élu et par an !**

Pourquoi refuser aux habitants de se faire marier par un élu de leur choix ?

**Monsieur le Maire se sentirait-il menacé dans sa légitimité ?**

👉 *Qu'en pensez-vous ?*

### Une nouvelle mairie !

**Qui dit nouvelle municipalité, dit nouvelle Mairie ?!  
Qui dit restrictions budgétaires, dit nouvelles dépenses ?!**

Au Conseil Municipal du 15 avril 2015, le Maire n'a pas souhaité répondre à propos du déménagement des services techniques sur le site Leroy, prévu pourtant cet été. Mais ce même Conseil Municipal a voté une délibération pour permettre l'étude de faisabilité du déménagement de la Mairie sur l'ancien site de BASF (face à Truffaut).

### La voie de la rigueur...?

Achat du bâtiment, restructuration des locaux, mise aux normes, déménagements, qui généreront des coûts supplémentaires : les finances municipales ne sont donc pas si catastrophiques !...

**Ce projet n'est-il pas en contradiction totale avec l'impérieux discours municipal sur la rigueur budgétaire ?**

**NB : La Mairie ne sera donc plus « à deux pas »,** comme l'a claironné le journal municipal (n°5, mai 2015, p.19) répondant ainsi à l'abandon de la permanence des élus sur le marché tous les dimanches (*Observatoire du Service Public*).

## Le Climat : Saint-Fargeau-Ponthierry concernée !



### Après le TAFTA, le Climat !

Le 6 février 2015, « Rassembler Pour l'Avenir » organisait une soirée-débat autour du Traité Transatlantique et des pétroles et Gaz de Schiste. Animée par deux conférenciers de haut niveau, Frédéric Viale et Philippe Le Corneur, la soirée a rencontré un vif succès.

**A la fin de l'année,  
la Conférence Mondiale sur le Climat se tiendra à Paris.**

Compte tenu de l'actualité, il s'agit d'un événement aux enjeux majeurs et décisions capitales pour espérer maîtriser les dérèglements climatiques liés à la pollution, et agir sur leurs conséquences.

**Nous vous proposons de nous « Rassembler Pour l'Avenir ! » lors d'une nouvelle grande manifestation courant novembre** sous la forme de diverses animations et conférences-débats sur ces thèmes qui constituent les grandes composantes du développement durable.

↳ **Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), du 30 novembre au 11 décembre 2015.**

<http://www.cop21.gouv.fr/fr>



## Dernière minute !

« Le maire accusé de favoritisme »

Tel est le titre du journal « La République de Seine-et-Marne » du 25 mai qui révèle la condamnation de la ville par le Tribunal Administratif de Melun !

Le maire présidait la commission d'appel d'offres pour l'attribution d'un marché d'entretien du réseau routier municipal. **Le juge des référés a relevé des irrégularités importantes** dans cette attribution, notamment dans l'évolution des critères entre ceux annoncés, au départ, dans le marché et ceux présentés, au final, à la commission.

La procédure d'appel d'offres est annulée et **la ville est condamnée** à verser 1500€ à l'entreprise qui a saisi le juge administratif.

**Ce manque de rigueur  
aura un coût pour les contribuables !**

### Débat démocratique et exécution des lois

Qu'en est-il à Saint-Fargeau-Ponthierry ?

#### Règlement intérieur du Conseil municipal

- Trois pages de rappel à l'ordre du préfet le 29 août.

#### Urbanisme

- Rappel par le préfet des règles d'urbanisme à respecter.

#### Document budgétaire

- Budget en déséquilibre au Conseil Municipal du 15 avril, rectifié par délibération modificative au Conseil du 11 mai.

#### Marché public

- La commune condamnée par le tribunal.

Des actes fondamentaux entachés d'irrégularité ou d'illégalité !

**RPA, la voix du citoyen  
pour que la loi soit respectée !**

## Le saviez-vous ?

Extrait des informations récoltées par la veille de RPA.  
A consulter en intégralité sur le site <http://rassembler-avenir-stfp.fr/>

N'hésitez pas à nous transmettre vos informations sur [veille.rpa@gmail.com](mailto:veille.rpa@gmail.com)

#### Démocratie :

- **mars 2015** : Au Conseil Municipal du 2 mars, le maire confirme que lors d'un Conseil de Hameau, les questions des habitants ne sont pas autorisées si le sujet est extérieur au hameau.
- **mars 2015** : Au 2<sup>ème</sup> tour des élections départementales, la municipalité a voulu cantonner le public derrière des barrières pour l'éloigner des tables de dépouillement. Après intervention de la préfecture, la tentative a échoué.

#### Solidarité :

- **avril 2015** : Au Conseil Municipal du 15 avril, Suppression programmée de l'aide à l'emploi par la municipalité (apprentissage, insertion, CAE). En 2014, 71 000 euros budgétés pour 5 020 euros en 2015. Soit une baisse de 93 % !
- **avril 2015** : La municipalité a informé par courrier les retraités de la mairie qu'ils ne pourraient plus profiter des prestations sociales offertes par le CNAS (Comité National d'Action Sociale)

#### Vie associative :

- **mars 2015** : Le Compte Administratif 2014 indique pour les subventions aux associations un réalisé presque parfait de 297 192 euros pour 317 171 euros de prévus. (près de 94 %) contrairement à ce que laisse supposer Notre Ville n°5 page 15

#### Urbanisme :

- **mars 2015** : Au 23 de l'avenue de Fontainebleau, la mairie a accordé un Permis de Construire le 11 mars pour 102 logements sociaux sans aucune mixité.